

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal au
Syndicat
Intercommunal
d'Electricité des
Yvelines Nord-Est**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le 19 juin 2008
transmis en Sous-Préfecture
le 5 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 août 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 04 i

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DES YVELINES NORD-EST

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye fait directement partie de neuf syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Au sein des syndicats intercommunaux, la désignation doit se faire à la majorité absolue aux 2 premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au 3^{ème}. Les statuts des syndicats intercommunaux dont la commune est membre, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Il s'agit d'organismes auxquels la Ville a confié des fonctions de gestion, il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée.

Je vous propose également de nommer au sein des Syndicats, des anciens élus qui, par leur technicité, ont acquis une compétence qu'ils souhaitent continuer à mettre en œuvre au service de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Paul CHARREAU, Madame Roselle CROS, **titulaires**, Monsieur Philippe PIVERT, Madame Marta de CIDRAC, **suppléants**,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

<u>Présents</u> :	39
<u>Ne participent pas au vote</u> :	5
<u>Votants</u> :	34
<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	34
<u>Blancs et nuls</u> :	0
<u>Exprimés</u> :	34
<u>Ont obtenu</u> : Monsieur Paul CHARREAU, Madame Roselle CROS, titulaires , Monsieur Philippe PIVERT, Madame Marta de CIDRAC, suppléants , (trente quatre).....	34

Monsieur Paul CHARREAU, Madame Roselle CROS, **titulaires**, Monsieur Philippe PIVERT, Madame Marta de CIDRAC, **suppléants**, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat Intercommunal D'Electricité des Yvelines Nord-Est.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye